Extrait du EPS Académie de Lyon

http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article915

# Rapport de la Commission académique des Examens EPS session 2013

- Examens
- Rapports Commissions Examens
-

Date de mise en ligne : vendredi 6 septembre 2013

**Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés**

**La commission d'harmonisation et de validation des notes d'EPS aux examens s'est réunie le 24 juin 2013. Elle a effectué des harmonisations au regard des règles définies académiquement et validé in fine près de 112 000 notes d'épreuves pour environ 39 500 candidats. Elle constate que le sérieux et la compétence des évaluateurs permettent une grande stabilité des résultats d'une session sur l'autre, et note que les recommandations faites lors des sessions précédentes sont assez largement prises en compte.**

Le présent rapport détaille les différents types d'examens, d'épreuves et expose les décisions prises par la commission, en examinant successivement l'enseignement obligatoire en CCF, l'enseignement obligatoire en contrôle ponctuel terminal, l'option facultative en CCF et en contrôle ponctuel, et enfin l'enseignement de complément en EPS.
Ce rapport sera transmis à la commission nationale et diffusé à l'ensemble des établissements sur le site pédagogique de l'académie de LYON.

**1. La commission**

**1.1 Composition et organisation**

La commission est composée de 39 membres convoqués par le service des examens : 3 IA-IPR, 3 conseillers techniques auprès des Directeurs académiques de l'éducation nationale (DASEN) , 33 professeurs (14 femmes et 19 hommes ; 15 en LP, 18 en LYC et LGT), un professeur de l'enseignement privé est associé aux travaux. La commission a été présidée par les IA-IPR d'EPS. La commission a été renouvelée au tiers cette année. Ce principe de renouvellement est toujours apprécié par les établissements car il permet de diversifier l'accès aux travaux de la commission, afin de consolider la connaissance et la responsabilisation de tous les lycées. Les règles de composition : parité hommes - femmes, couverture géographique de l'académie, représentation de l'enseignement privé sont tenues.

La commission s'est réunie deux fois, en début d'année, Lors de la première réunion qui a eu lieu le 16 novembre 2012, les membres ont étudié l'ensemble des protocoles qui avaient été adressés par les établissements de la voie GT et de la voie Pro et en fin (harmonisations), sans rémunération particulière de ses membres, excepté les frais de déplacements pris en charge par la DEC.
En fin d'année, la commission a été précédée de réunions départementales chargées de préparer les dossiers des établissements susceptibles d'être harmonisés et les certificats médicaux à étudier (le 19 juin pour le Rhône, le 20 au matin pour l'Ain et l'après midi pour la Loire). L'étude a été menée par les membres de la commission académique issus du département concerné, en présence des coordonnateurs d'établissement. Un IA-IPR a piloté ces pré-commissions, accompagné du conseiller technique auprès du Dasen.

La dernière réunion a lieu le 24 juin 2013 en configuration plus restreinte à des fins d'efficacité pour étudier les résultats et procéder aux éventuelles harmonisations au regard de la moyenne académique et de l'écart de résultats entre les filles et les garçons. Des pré commissions départementales ont lieu quelques jours avant la commission académique pour étudier tous les cas concernant les inaptitudes et les certificats médicaux pouvant être litigieux. C'est aussi durant ces pré-commissions que les professeurs, coordonnateurs ou mandatés par leur établissement exposent à des membres de la commission académique présents les raisons pour lesquelles la moyenne de l'établissement ou l'écart de notation des filles et des garçons pourraient se situer en dehors des fourchettes d'acceptabilité. Ce travail permet de nourrir et d'éclairer les travaux de la commission académique.

**1.2 Logiciel de traitement des notes**

Les notes sont saisies par les professeurs dans Epsnet. La commission utilise ce logiciel pour effectuer les

Copyright © EPS Académie de Lyon

simulations puis les harmonisations.
La commission déplore cette année encore les nombreux défauts de conception qui ne prennent pas en compte les différents cas de figures, notamment le statut des élèves athlètes de haut niveau et la diversité des cas d'inaptitudes. Lors de l'extraction des données vers un tableur, le manque de souplesse du logiciel et l'impossibilité de procéder à l'exportation de toutes les données rend le travail pénible car pour certaines données essentielles, l'opération doit être réalisée à la main à partir du fichier Pdf. Un exemple de difficulté importante réside dans l'extraction des moyennes des établissements et du libellé du nom qui sont réalisées sans indication du RNE. Les établissements homonymes doivent être distingués par une étude manuelle du fichier Pdf.

L'étude fine des différences de résultats inter filières de formation ne pourra être possible qu'avec une amélioration substantielle des fonctionnalités du logiciel Epsnet. Il est également regretté que les établissements ne puissent éditer leur bilan statistique après la validation de leurs saisies de notes.

Lire la suite...

<dl class='spip_document_1604 spip_documents spip_documents_left'  style='float:left;'> <a href="IMG/pdf/rapport_commission_academique_des_examens_lyon_2013.pdf" title='PDF - 1.3 Mo' type="application/pdf">

**Rapport commission Examens Lyon 2013**